



Budget 2026 du gouvernement de l'Alberta : Investir dans la francophonie pour une Alberta plus inclusive

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) présenté à l'honorable Nate Horner, Président du Conseil du Trésor et Ministre des Finances, dans le cadre des consultations publiques sur le Budget 2026

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA

Le 15 janvier 2026

Sommaire des recommandations

- 1. Créer un nouveau poste de sous-ministre adjoint responsable du Secrétariat francophone.**
- 2. Octroyer un financement opérationnel annuel à l'ACFA afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, tout en maintenant le Community Initiative Program, dont bénéficient plusieurs organismes francophones.**
- 3. Octroyer un financement opérationnel annuel à Francophonie jeunesse de l'Alberta afin d'appuyer la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* et de mettre en place une nouvelle stratégie pour dynamiser la jeunesse francophone en milieu rural et semi-urbain.**
- 4. Augmenter le financement accordé aux écoles francophones afin d'assurer l'équivalence à la majorité anglophone tel que prévu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.**
- 5. Octroyer un financement à l'ACFA pour le renouvellement du projet ACCENT, un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta.**
- 6. Octroyer un financement à la Fédération des parents francophones de l'Alberta dans le cadre de l'*Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada*.**
- 7. Veiller à ce qu'une partie des financements octroyés dans le cadre de l'entente bilatérale *Vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028)* soit allouée à l'ACFA et la Fédération des aînés franco-albertains pour appuyer l'offre de services sociaux en français.**
- 8. Renouveler les projets en cours dans le cadre de l'*Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-2026)* pour un prochain triennat et bonifier le financement dans le cadre de la négociation d'un prochain accord.**
- 9. Solliciter un financement accru du gouvernement du Canada afin que les ressources financières associées aux personnes immigrantes francophones suivent effectivement celles-ci lorsqu'elles s'établissent en Alberta, peu importe leur province d'accueil initiale.**
- 10. Allouer un budget pour la traduction de communications publiques pour améliorer la coordination des interventions et le rétablissement des communautés francophones en cas de situations d'urgences.**

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») remercie le gouvernement de l'Alberta pour l'occasion de présenter ce mémoire dans le cadre des consultations publiques pour le Budget 2026. L'ACFA souhaite porter à l'attention du gouvernement des investissements spécifiques à la francophonie albertaine qu'il pourrait prévoir dans son prochain budget afin de mettre en œuvre la *Politique et matière de francophonie* et offrir des services et des programmes en français.

[2] Fondée en 1926, il y a 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine.

[3] En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*¹ afin d'incorporer l'organisme. Depuis l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* en 2017, l'ACFA est aussi identifiée comme une des deux parties prenantes à consulter par le gouvernement de l'Alberta afin qu'il puisse établir ses priorités d'actions².

[4] Dans ce mémoire, l'ACFA présente les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant (1) un portrait démographique de la francophonie albertaine et (2) en soulevant cinq textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **recommandations d'investissements** en lien avec le *Plan d'action de la francophonie albertaine*, le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie* et les lettres de mandats des ministères concernés.

Statut du français en Alberta

Portrait démographique

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, il y a plus de 250 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta.

¹ Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*.

https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf

² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 8. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon³.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick⁴.

[8] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français⁵.

[9] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁶.

[10] Parmi les Albertains et Albertaines d'expression française, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,6% de la population de l'Alberta⁷.

[11] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). Le recensement de 2021 indique qu'il y a 67 154 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ce qui représente 6,9% des enfants au sein de la population albertaine⁸. Toutefois, ces chiffres avaient quelques limitations puisqu'ils tiennent compte des familles d'un même ménage. Certains enfants ont pu être exclus de ce décompte si l'un de leurs parents, frères ou sœurs n'était pas du même ménage. Statistique Canada a alors produit une étude visant à estimer ce nombre d'enfants; les nouveaux chiffres s'élèvent à 75 055 enfants admissibles⁹.

[12] Il est aussi important de noter que l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, ce qui est plus élevé que l'âge médian de la population totale de la province qui est de 38 ans. En fait, la population francophone compte une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (18%), comparativement à la proportion observée parmi la population générale (14%)¹⁰.

³ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

⁴ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁵ Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

⁶ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁷ Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

⁸ Sociopol. *Portrait démographique...* p.42.

⁹ Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

¹⁰ Sociopol. *Portrait démographique...* p.22.

[13] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans. Cette réalité a un impact significatif sur la croissance de la francophonie albertaine et sur la demande de services en français.

[14] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)¹¹. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)¹².

[15] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada et 32% d'ailleurs dans le monde¹³.

[16] Lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que 3 120 (4%) francophones s'identifient comme Autochtones, principalement Métis (74%)¹⁴.

[17] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines¹⁵.

[18] Le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta, dont 57% provient de l'Asie¹⁶.

[19] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des communautés francophones se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

¹¹ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

¹² Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

¹³ Sociopol. *Portrait démographique*... p.27.

¹⁴ Sociopol *Portrait démographique*... p.32.

¹⁵ Sociopol *Portrait démographique*... p.33.

¹⁶ Sociopol *Portrait démographique*... p.27.

[20] Voici un tableau résumant la présence francophone dans ces municipalités, incluant le nombre d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité¹⁷ :

Municipalités	Première langue officielle parlée (PLOP)	Connaissance du français	Demande potentielle de services en français	Identité autochtone parmi les PLOP	Enfants (0 à 18 ans) admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité	Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	40 (2,6%)	1 850 (8,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	0 (0%)	110 (12,4%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	40 (5%)	700 (11,1%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	70 (8,1%)	610 (12,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	0 (0%)	205 (4,9%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	695 (2,9%)	19 845 (6,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	15 (6,4%)	240 (3,9%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	0 (0%)	425 (14,7%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	0 (0%)	360 (5,9%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	10 (1,2%)	790 (9,7%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	50 (6,1%)	555 (13,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	0 (0%)	65 (3%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	600 (2,6%)	17 265 (7,9%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	30 (2,4%)	420 (35,9%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	0 (0%)	525 (8%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	150 (9,5%)	1 650 (10%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	35 (8,5%)	455 (5,6%)	20 (4,8%)
High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	0 (0%)	210 (4,9%)	35 (9,9%)

¹⁷ Sociopol Portrait démographique...

Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	55 (9,6%)	375 (5,8%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	25 (13,9%)	150 (21%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	35 (8,5%)	290 (16,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	15 (4,8%)	395 (4,1%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	70 (7,3%)	710 (5,4%)	100 (10,2%)
Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	50 (3,6%)	915 (7,5%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	15 (1,6%)	955 (4,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	15 (8,1%)	295 (5,7%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	25 (5,3%)	640 (4,9%)	60 (12,8%)
Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	75 (6,8%)	1 025 (5,9%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	25 (4,2%)	370 (11,1%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	60 (4,7%)	1 370 (6,1%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	35 (6,8%)	630 (5,5%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	15 (3,8%)	650 (7,1%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	75 (4,1%)	1 480 (9,7%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	55 (5,4%)	650 (20,2%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	65 (5,2%)	1 120 (5,3%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	60 (3,6%)	1 745 (7,9%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	30 (20%)	155 (10,6%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	120 (7,3%)	1 340 (6,9%)	385 (23,3%)

[21] Pour desservir cette population, il existe entre autres des organismes et institutions gérés par la francophonie albertaine. Quatre (4) conseils scolaires francophones (Conseil scolaire Centre-Nord, Conseil scolaire FrancoSud, Conseil scolaire Centre-Est et Conseil scolaire du Nord-Ouest) administrent 49 écoles primaires et secondaires, accueillant un total de 10 093 élèves. En ce qui concerne la petite enfance, on dénombre plus d'une cinquantaine de garderies et de prématernelles, dont plusieurs sont intégrées à des écoles francophones¹⁸. À cela s'ajoutent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, ainsi que plus d'une soixantaine d'organismes communautaires. La francophonie albertaine bénéficie également de nombreuses entreprises privées.

[22] D'autres organismes et institutions, gérés par la majorité anglophone, offrent aussi des services en français. Parmi eux, on compte une institution postsecondaire de langue française, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, et plus de 225 écoles offrant des programmes d'immersion française ou des cours de français langue seconde.

Encadrement législatif

[23] Cinq textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie*, (4) la *Loi scolaire de l'Alberta* et (5) la *Loi linguistique de l'Alberta*.

[24] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays, tout en soulignant sa vulnérabilité et la nécessité de mesures spécifiques pour le protéger. Elle garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs sont situées en Alberta.

[25] En vertu de ses obligations établies dans la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral effectue plusieurs transferts financiers à la province de l'Alberta concernant les langues officielles. Parmi ceux-ci figurent l'*Entente Canada-Alberta relative aux services en français*¹⁹ ainsi que le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« PLOÉ »)²⁰.

¹⁸ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie : Portrait de la petite enfance francophone en Alberta*. <https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/02/Analyse-demographique-et-deserts-de-garderie-Fevrier-2023.pdf>

¹⁹ Gouvernement du Canada. « Soutenir l'accès aux services en français en Alberta. »

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2024/12/soutenir-lacces-aux-services-en-francais-en-alberta.html>

²⁰ Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>

[26] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*²¹. Ces articles garantissent respectivement (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, et (2) le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous les enfants, de citoyens canadiens qui ont le français comme langue maternelle, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un des enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, incluant la gestion scolaire²².

[27] Au niveau provincial, l'Alberta a adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles pour les langues officielles²³.

[28] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles²⁴. »

[29] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires²⁵. »

[30] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*²⁶. Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*.

[31] Dans sa loi scolaire, l'*Education Act*, il y a une section précisant qui peut accéder à l'éducation francophone en Alberta, conformément aux principes de l'article 23 de la *Charte*, ainsi que les dispositions relatives à l'établissement de régions scolaires francophones, incluant la nomination de conseillers scolaires francophones²⁷.

²¹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, p. 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4cod-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

²² Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. » <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

²³ Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*.

²⁴ Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²⁵ Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²⁶ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

²⁷ Province de l'Alberta. *Education Act*. https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779846450

[32] La Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative d'utiliser le français à la Législature²⁸.

Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028

[33] Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* (« *Plan d'action* »)²⁹ est l'initiative la plus ambitieuse que la francophonie albertaine ait réalisée pour identifier ses priorités au niveau de l'offre de services en français par le gouvernement provincial.

[34] Conçu par l'ACFA en 2022, et révisé en 2024, le *Plan d'action* est un outil crédible pour aider à orienter le gouvernement, les élus et élues, les fonctionnaires et les partis politiques vers les priorités, les possibilités et les enjeux des communautés francophones en vue de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie* de la province.

[35] Afin de rédiger le document, l'ACFA a mené un processus de consultation rigoureux. En tout, 200 leaders communautaires, représentant plus d'une quarantaine d'organismes et d'institutions communautaires, ainsi que 520 Albertains et Albertaines d'expression française ont participé aux consultations via des entrevues, des groupes de discussion et un sondage.

[36] Le *Plan d'action* comprend près de 200 actions sur une période de cinq ans dans huit secteurs d'intervention ciblés : (1) Institutions gouvernementales, (2) Arts, culture et patrimoine, (3) Continuum en éducation, (4) Développement économique, (5) Immigration, (6) Justice, (7) Santé et activité physique et (8) Services sociaux. Plusieurs actions s'alignent directement sur les priorités du gouvernement de l'Alberta (ex. plans d'affaires, plans d'action, lettres de mandats) et peuvent être mises en œuvre à des coûts minimes.

[37] Depuis son dévoilement, l'ACFA et plusieurs organismes communautaires ont tenu de nombreuses rencontres avec le gouvernement de l'Alberta pour présenter ce document. Lorsque le gouvernement de l'Alberta a dévoilé le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie* le 7 mai 2024, l'ACFA a constaté que 75% des initiatives proposées étaient directement alignées sur les priorités communautaires identifiées dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine*.

[38] C'est pourquoi la série de recommandations pour le Budget 2026 présentée par l'ACFA repose sur le *Plan d'action de la francophonie albertaine*, mais aussi sur les priorités du gouvernement identifiées dans le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*.

²⁸ Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, p. 5.

²⁹ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/11/Version-officielle_Plan-daction-FRAB-4.pdf

Recommandations

#1 – Créer un nouveau poste de sous-ministre adjoint responsable du Secrétariat francophone.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[39] L'ACFA tient à remercier sincèrement le gouvernement de l'Alberta pour les efforts remarquables déployés au cours des dernières années afin d'améliorer l'offre de services en français dans la province.

[40] L'augmentation du financement fédéral en 2024, qui a triplé pour passer de 650 000\$ à 2,2 millions de dollars par année³⁰, ainsi qu'une augmentation du budget du Secrétariat francophone par le gouvernement de l'Alberta permet de développer l'offre de services en français et de mieux répondre aux besoins des Albertains et Albertaines d'expression française.

[41] De plus, le 13 décembre 2025, le gouvernement de l'Alberta a déclaré 2026 comme l'Année de la francophonie afin de souligner les racines profondes, l'histoire riche et les contributions durables des Albertaines et Albertains d'expression française³¹. Cette reconnaissance provinciale témoigne de la place essentielle qu'occupe la francophonie dans le développement culturel, social et économique de l'Alberta. L'année 2026 revêt par ailleurs une importance toute particulière, puisqu'elle marque le 100e anniversaire de l'ACFA, fondée en 1926.

[42] C'est dans ce contexte favorable que l'ACFA propose d'aller plus loin en recommandant la création d'un poste de sous-ministre adjoint spécifiquement responsable du Secrétariat francophone.

[43] Cela fait maintenant quatre ans que l'ACFA plaide pour la création de ce poste stratégique. Actuellement, le Secrétariat francophone est dirigé par une direction générale, une structure qui présente des limites hiérarchiques dans le processus décisionnel. Le Secrétariat francophone doit régulièrement collaborer avec les sous-ministres adjoints désignés par chaque ministère pour les conseiller sur l'implantation de la *Politique en matière de francophonie*, ce qui peut complexifier la coordination interministérielle et ralentir l'avancement de certaines initiatives essentielles pour la communauté francophone.

[44] La transition vers un poste de sous-ministre adjoint offrirait au Secrétariat francophone une position plus élevée dans la hiérarchie gouvernementale, lui conférant ainsi une autorité et une légitimité accrues pour agir de manière plus efficace et pour coordonner de façon optimale les actions liées à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie* à travers tous les ministères. Ce renforcement de la structure serait un levier crucial pour accélérer la mise en œuvre et garantir une meilleure efficacité des services en français en Alberta.

³⁰ Emmanuel Prince-Thauvette. « L'Alberta triple son enveloppe budgétaire pour les services en français. » Radio-Canada, 16 décembre 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2127369/entente-canada-alberta-services-francais-2024>

³¹ Gouvernement de l'Alberta. 15 décembre 2025. L'Alberta déclare officiellement l'année 2026 Année de la francophonie/ Alberta declares 2026 the Year of the Francophonie.

<https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=954015A8B5815-CF23-CBBC-F3D53BA05FB1730F>

#2– Octroyer un financement opérationnel annuel à l'ACFA afin d'appuyer la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie, tout en maintenant le Community Initiative Program, dont bénéficient plusieurs organismes francophones.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[45] Le gouvernement de l'Alberta a identifié l'ACFA comme l'une de deux parties prenantes à consulter (l'autre étant les conseils scolaires francophones) pour identifier les priorités de mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, en raison de son rôle central comme organisme porte-parole de la francophonie albertaine. L'ACFA apprécie vivement cette reconnaissance par le gouvernement qui est un signe de confiance et d'une volonté partagée de faire progresser l'offre de services en français en fonction des priorités communautaires.

[46] Cependant, avec cet engagement de consultation régulière depuis 2017, l'ACFA se trouve dans une situation délicate. L'ACFA ne bénéficie d'aucun financement opérationnel récurrent de la part du gouvernement de l'Alberta, ce qui limite sa capacité à remplir son rôle de façon optimale.

[47] L'ACFA est fréquemment sollicitée par divers ministères pour fournir des informations stratégiques sur les priorités de la francophonie albertaine, établir des collaborations et participer à des dialogues constructifs. Ces sollicitations génèrent une charge de travail considérable : rencontres régulières avec des fonctionnaires, invitations à des consultations, diffusion d'informations dans nos réseaux, participation à des comités de travail multipartites, collaboration pour l'organisation d'activités et production de documents en français et en anglais pour fournir des données probantes.

[48] L'ACFA joue également un rôle de soutien auprès du réseau d'organismes francophones, notamment lorsqu'il est consulté par la fonction publique, afin de rehausser ses capacités et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques efficaces.

[49] Depuis 2020, l'ACFA a investi plus d'un million de dollars de ses propres ressources pour répondre à ces besoins, un effort considérable qui a pourtant ses limites. La petite équipe de l'ACFA peine à satisfaire toutes les demandes du gouvernement en raison de la large portée de la *Politique en matière de francophonie* qui « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires³². »

[50] À titre d'exemple, le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine soutient avec du financement opérationnel d'autres organismes qui offrent des conseils stratégiques au ministère comme les *Provincial Heritage Organization* (« PHO ») et *Provincial Arts Service Organization* (« PASO »). L'ACFA, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, accomplit un travail similaire, mais à une échelle bien plus vaste, collaborant avec une dizaine de ministères et l'ensemble des organismes et institutions francophones.

[51] En 2024, l'ACFA a soumis une proposition de financement pour soutenir ses efforts auprès du Secrétariat francophone. Bien que la ministre Tanya Fir ait confirmé en mars 2024 devant l'Assemblée législative que cette demande était en étude, elle a finalement été refusée quelques

³² Gouvernement de l'Alberta. *Politique en matière de francophonie*, page 6.

mois plus tard, laissant l'ACFA dans une position difficile pour répondre adéquatement aux besoins croissants de la communauté francophone.

[52] Pour l'instant, l'ACFA a reçu un financement du ministère de la Santé en juin 2024 pour effectuer le travail de liaison et d'analyse de données probantes dans le secteur de la santé, incluant l'embauche d'une ressource humaine. Ces fonds permettent à l'ACFA de réaliser des progrès significatifs pour améliorer l'offre de services en français, mais seulement dans le domaine de la santé. Ce financement provient de l'*Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-2026)*.

[53] L'ACFA souligne le financement reçu par le biais du *Community Initiatives Program (CIP)* pour un projet afin de rehausser la visibilité de la francophonie albertaine dans l'espace francophone à l'aube de son Centenaire en 2026. L'ACFA recommande que le gouvernement maintienne le CIP, puisqu'il bénéficie aussi à un grand nombre d'organismes communautaires francophones. Une attention particulière pourrait être portée à des projets au bénéfice de la francophonie albertaine en 2026, étant donné l'annonce de l'Année de la francophonie.

[54] Toutefois, le financement reçu par le biais du CIP est pour réaliser des projets ponctuels, ce qui ne permet pas de stabiliser la programmation des organismes francophones qui participent à la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*, dont l'ACFA.

#3– Octroyer un financement opérationnel annuel à Francophonie jeunesse de l'Alberta afin d'appuyer la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie et de mettre en place une nouvelle stratégie pour dynamiser la jeunesse francophone en milieu rural et semi-urbain.

Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine

[55] Le gouvernement de l'Alberta a identifié FJA comme une partie prenante dans son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. Toutefois, ce plan ne prévoit aucune mesure spécifique pour soutenir les regroupements jeunesse en dehors du cadre scolaire. Actuellement, FJA ne reçoit que des financements ponctuels limités de la province pour soutenir certains projets de rassemblement jeunesse, ainsi qu'un financement limité des conseils scolaires pour soutenir uniquement des programmes scolaires. FJA ne bénéficie d'aucun financement opérationnel, ce qui compromet la stabilité de cette institution et, par extension, la vitalité de la francophonie de la francophonie albertaine.

[56] C'est pourquoi le 24 mars 2025, l'ACFA et Francophonie jeunesse de l'Alberta (FJA) ont présenté au ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine un mémoire intitulé « Investir dans les leaders de demain : une jeunesse d'expression française forte et prospère »³³.

³³ ACFA et Francophonie jeunesse de l'Alberta. 2025. *Investir dans les leaders de demain : une jeunesse d'expression française forte et prospère.* » https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20250324_Memoire_Jeunesse.pdf

[57] Dans ce mémoire, l'ACFA et FJA recommandent au ministère des Arts, de la Culture et Condition féminine d'offrir un appui financier prévisible à FJA afin de mettre en œuvre la *Politique en matière de francophonie*. Ce financement permettrait entre autres de soutenir la programmation actuelle de FJA, mais plus encore de mettre en place une nouvelle stratégie pour dynamiser la jeunesse francophone en milieu rural et semi-urbain. Actuellement, le financement de FJA ne lui permet pas d'offrir des activités dans toutes les régions de la province sur une base régulière.

[58] L'ACFA et FJA misent sur cette nouvelle stratégie puisque la répartition des jeunes d'expression française en Alberta révèle un exode des cerveaux. Cette dynamique pose des défis pour la vitalité des communautés francophones, en particulier en milieu rural. Le départ des jeunes engendre souvent un vieillissement de la population dans les régions rurales, freinant ainsi le développement économique, social et culturel de ces régions. Ce phénomène entraîne également une pénurie de main-d'œuvre francophone locale, ce qui affaiblit le développement de services en français, posant ainsi un défi crucial pour la durabilité des communautés rurales.

[59] Une étude sur l'impact des réseaux jeunesse, comme FJA, sur le développement personnel et professionnel des jeunes a d'ailleurs démontré qu'en Alberta, puisque les jeunes sont dispersés sur le territoire, les activités organisées par FJA « deviennent des éléments rassembleurs qui permettent aux jeunes de découvrir différentes régions, et de créer des relations avec d'autres jeunes ailleurs dans la province ou même au pays. Le passage à FJA est souvent un tremplin vers l'avenir. Plusieurs de ces jeunes ont maintenant des positions clés au gouvernement et dans différents organismes.³⁴ »

#4 – Augmenter le financement accordé aux écoles francophones afin d'assurer l'équivalence à la majorité anglophone tel que prévu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants

Ministère de l'Infrastructure

[60] En 2025, le gouvernement de l'Alberta a annoncé plusieurs investissements majeurs en matière d'infrastructures scolaires francophones. À Edmonton, la construction d'une école primaire dans le sud-ouest de la ville, ainsi que d'une nouvelle école secondaire dans l'ouest de la ville ont été confirmés. À Calgary, des travaux de rénovation sont prévus à l'École de la Rose sauvage, ainsi que la construction d'une nouvelle école publique dans le nord de la ville. À Plamondon, le design d'une modernisation de l'École Beauséjour a aussi été annoncé³⁵. Par ailleurs, la province a annoncé un financement de plus de 2 millions de dollars pour la phase de conception de 20 écoles francophones à l'échelle provinciale, dont trois (3) pour le Conseil

³⁴ Anne Robineau et al. 2022. *Étude d'impact de la philosophie du « Par et Pour » et son application au sein du réseau jeunesse de la francophonie canadienne sur le développement personnel et professionnel des jeunes d'expression française*. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, p. 154. https://fjcf.ca/wp-content/uploads/2022/10/RAPPORT-FINAL_Par-et-Pour_Octobre_2022.pdf

³⁵ Gouvernement de l'Alberta. 11 avril 2025. *Supporting francophone education/Soutenir l'éducation francophone*. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=931367C194A95-BBB2-682D-4137B35454316233> ; Gouvernement de l'Alberta. 20 novembre 2025. *Schools Now speeds up classroom projects / Le programme Des écoles dès maintenant accélère les projets de salles de classe*. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=952735DEE1D5D-A2E8-14C6-7C87AFA4387EC466>

scolaire Centre-Est, cinq (5) pour le Conseil scolaire Centre-Nord, trois (3) pour le Conseil scolaire du Nord-Ouest et neuf (9) pour le Conseil scolaire FrancoSud³⁶.

[61] Toutefois, les besoins demeurent considérables. En effet, seulement trois écoles ont bénéficié du financement pour une construction complète, tandis que les autres projets restent incertains quant à leur financement intégral.

[62] Bien que 10 093 enfants fréquentent les écoles francophones de la province en 2025, le recensement de 2021 de Statistique Canada révèle qu'il y a 75 055 enfants de 0 à 18 ans admissibles à l'éducation francophone. Cet écart significatif entre le nombre d'enfants admissibles et ceux qui fréquentent effectivement une école francophone souligne un enjeu important³⁷.

[63] Cet écart peut s'expliquer en partie par un sous-financement des écoles francophones. L'accès des élèves francophones à des infrastructures équivalentes à celles de la majorité demeure un défi, et ce, malgré plus de trente ans de gestion scolaire. Bien qu'une vingtaine de nouvelles infrastructures aient été construites parmi les 49 écoles francophones, les besoins sont loin d'être satisfaits³⁸.

[64] Il n'est pas rare que les écoles francophones en démarrage doivent recourir à des solutions créatives pour opérer avant d'obtenir des bâtiments équivalents à ceux de la majorité. Bon nombre d'entre elles ont démarré dans des installations temporaires, souvent désuètes ou inadaptées, comme d'anciens bâtiments de conseils scolaires anglophones, des portatives sans gymnase, ou même des lieux aussi improbables qu'un centre communautaire d'une autre ville située à plus de 15 km, un foyer de personnes âgées, des espaces de la Légion canadienne ou un ancien couvent ayant également servi de centre de désintoxication³⁹.

[65] Bien que des bâtiments neufs aient été inaugurés, certains d'entre eux ont rapidement atteint leur pleine capacité quelques années après leur ouverture; cela est dû au fait que les conseils scolaires n'avaient pas accès au dénombrement des enfants admissibles à l'éducation francophone avant 2021. C'est le cas de l'école des Hautes-Plaines à Airdrie, ouverte en 2015. Construite pour accueillir 400 élèves, l'école a atteint sa capacité maximale après seulement 5 ans. Plusieurs espaces qui n'étaient pas initialement prévus pour des salles de classe ont été convertis en salles de classe pour accommoder les inscriptions. En 2023, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une deuxième école à Airdrie pour desservir les plus de 1 850 enfants admissibles à l'éducation francophone de la région⁴⁰.

³⁶ Gouvernement de l'Alberta. 8 décembre 2025. *Planning for future francophone school/Planifier de futures écoles francophones*. <https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=9536301299D9B-D1C5-E30E-E439762B09C6A9E0>

³⁷ Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA), ACFA et Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA). 2024. *Un continuum de l'éducation francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires, pour une francophonie albertaine en croissance*, pages 16-18. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241223_Memoire_Etude-continuum-de-leducation-francophone.pdf

³⁸ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

³⁹ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴⁰ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

[66] Le nombre actuel d'écoles francophones, soit 49, est manifestement insuffisant pour répondre aux besoins des enfants admissibles à l'éducation en français en Alberta. Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément le nombre d'écoles supplémentaires nécessaires, le déficit en infrastructures demeure considérable⁴¹.

[67] Actuellement, le gouvernement de l'Alberta finance généralement deux nouveaux projets d'infrastructure scolaire francophone complets par budget annuel. À ce rythme, il faudrait plusieurs années pour répondre adéquatement aux besoins en infrastructures et offrir à tous les enfants admissibles un accès équivalent à l'éducation en français⁴².

[68] Pour se conformer à l'article 23 de la *Charte*, les conseils scolaires francophones doivent offrir une éducation francophone aux ayants droit « lorsque le nombre le justifie », et ce nombre « se situe entre la demande connue et le nombre total de personnes qui pourraient éventuellement se prévaloir du service »⁴³. Pour ce faire, le financement doit être suffisant pour offrir « une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question »⁴⁴.

[69] La Cour suprême du Canada a statué que l'égalité réelle peut exiger un traitement différencié pour les francophones afin de tenir compte de leur situation et de leurs besoins particuliers⁴⁵. La Cour suprême a reconnu qu'une plus grande allocation de financement par élève sera normalement nécessaire parce que ces écoles ont tendance à être plus petites, moins nombreuses et plus éloignées les unes des autres⁴⁶.

[70] En milieu rural, par exemple, les écoles accueillent souvent moins d'inscriptions, tout en devant faire face à des frais d'exploitation comparables à ceux des grandes écoles. C'est le cas de plusieurs écoles en Alberta qui ont moins de 30 élèves, telles que l'école des Grands-Vents à Bellevue, l'école des Fondateurs à Camrose, l'école Sans-Frontières à Lloydminster et l'école Sainte-Catherine à Lac La Biche⁴⁷. En comparaison, les écoles anglophones et d'immersion française en milieu rural ont plus d'une centaine d'élèves inscrits⁴⁸.

[71] De même, dans les écoles offrant l'éducation primaire et secondaire dans un même établissement, les inscriptions au secondaire (7^e à 12^e année) sont souvent bien plus faibles, représentant une proportion réduite des effectifs totaux de l'école. Par exemple, en 2024, ces inscriptions représentaient 17% à l'école Saint-Christophe de Wainwright, 17% à l'école Boréale

⁴¹ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴² FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴³ Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1762/index.do>; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴⁴ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13.

<https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/18390/index.do>; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴⁵ Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1.; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴⁶ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13.; FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁴⁷ Gouvernement de l'Alberta. « 2023/2024 School Enrolment Data. » *Student population statistics*.

<https://www.alberta.ca/student-population-statistics#jumplinks-2>

⁴⁸ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

de Fort McMurray, 18% à l'école Nouvelle Frontière de Grande Prairie, 25% de l'école du Sommet de Saint-Paul, 25% à l'école Beausoleil d'Okotoks, 25% à l'école La Prairie de Red Deer et 27% à l'école Citadelle de Legal⁴⁹.

[72] Malgré les nombreuses démarches entreprises par les conseils scolaires francophones, les financements actuels ne permettent toujours pas d'offrir une éducation équivalente à celle offerte aux élèves anglophones et d'immersion française⁵⁰. Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* souligne précisément la nécessité de réévaluer le financement, de concevoir des plans d'infrastructure et de « revoir la formule de financement pour tenir compte des coûts additionnels associés à l'instruction en français »⁵¹.

[73] Ainsi, l'ACFA encourage vivement le gouvernement de l'Alberta à poursuivre sa collaboration avec les conseils scolaires francophones afin de revoir le soutien financier et de réduire l'écart entre la demande potentielle et la capacité actuelle des écoles francophones. Cette collaboration est d'ailleurs privilégiée par le ministère de l'Éducation et de la Garde des enfants dans le Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie* : « Collaborer avec les parties prenantes de l'éducation en français pour soutenir une éducation francophone substantiellement équivalente »⁵². L'ACFA espère que le prochain budget comprendra des investissements substantiels pour de nouvelles infrastructures scolaires francophones afin de mieux répondre aux besoins croissants de la communauté.

#5 – Octroyer un financement à l'ACFA pour le renouvellement du projet ACCENT, un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta.

Ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants

[74] Le répertoire ACCENT est un projet stratégique et essentiel, financé par le ministère de l'Éducation et de la Garde des enfants du gouvernement de l'Alberta, qui célébrera son 20^e anniversaire en 2026. Ce projet unique soutient plusieurs objectifs éducatifs de manière significative; il regroupe des ressources pédagogiques disponibles en français, en lien avec le curriculum albertain, tout en offrant une liste d'activités scolaires et parascolaires qui favorisent la construction identitaire au sein des écoles francophones et améliorent la sécurité linguistique des élèves apprenants du français.

[75] Depuis sa création, ACCENT a démontré d'excellents résultats. Le projet a non seulement atteint ses objectifs année après année, mais il a également permis de développer un partenariat solide entre l'ACFA et Canadian parents for French – Alberta. Le répertoire est consulté par près de 4 600 utilisateurs par année, rejoint en moyenne 3 700 éducateurs et éducatrices lors d'événements de représentation, et affiche les ressources de plus de 150 pourvoeure de services.

⁴⁹ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁵⁰ FCSFA, ACFA et FPFA. *Un continuum de l'éducation francophone...* pages 16-18.

⁵¹ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 16.

⁵² Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

[76] Les communautés scolaires de langue française connaissent ACCENT comme un outil incontournable et de confiance pour trouver des ressources éducatives adaptées, tant pour les enseignants que pour les familles francophones, interlinguistiques et anglophones. Il est important de mentionner que le répertoire ACCENT est disponible en français et en anglais.

[78] Toutefois, le financement du projet est venu à échéance le 31 août 2025 et n'a pas encore été renouvelé pour un prochain triennat (2025-2028), malgré que l'ACFA ait soumis une demande en ce sens avant la fin du financement. Par conséquent, depuis cinq mois déjà, les communautés scolaires ne peuvent plus bénéficier des avantages reliés aux activités du projet ACCENT.

[77] Il est impératif que le gouvernement de l'Alberta maintienne le financement du répertoire ACCENT dans le prochain budget. Le renouvellement du financement d'ACCENT est une priorité des Albertains et Albertaines d'expression française, identifiée dans le Plan d'action de la francophonie albertaine : « Maintenir le financement pour accentalberta.ca, un répertoire bilingue des activités et des ressources éducatives, culturelles et récréatives offertes en français aux communautés scolaires en Alberta permettant de trouver des ressources à utiliser en salle de classe et en appui à la maison pour les familles francophones, interlinguistiques et anglophones⁵³. »

[78] De plus, le nouveau curriculum de la maternelle à la 6^e année comprend désormais l'enseignement des perspectives francophones pour l'ensemble de la population albertaine. Dans ce contexte, ACCENT est un outil incontournable pour assurer que les communautés scolaires aient les ressources nécessaires pour y parvenir. Maintenir le financement d'ACCENT garantirait à toutes les communautés scolaires un accès facile aux ressources disponibles, tout en maximisant leur utilisation au sein des salles de classe et auprès des familles.

[79] Le financement du répertoire ACCENT contribuerait également à la réalisation des objectifs stratégiques actuels du ministère, notamment :

- « S'assurer de l'intégration de perspectives francophones authentiques, respectueuses et appropriées aux programmes d'études en tenant compte de la rétroaction des parties prenantes⁵⁴. »
- « Collaborer avec les partenaires de l'éducation en français pour appuyer les programmes en français afin que toutes les Albertaines et tous les Albertains, que le français soit leur première ou leur deuxième langue, aient accès à une éducation en français de qualité⁵⁵. »
- « Promouvoir le choix en éducation afin d'améliorer l'apprentissage des élèves grâce à une variété d'options scolaires offertes aux élèves et aux parents⁵⁶. »

⁵³ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 19.

⁵⁴ Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

⁵⁵ Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action 2024-2028...*, p. 11.

⁵⁶ Gouvernement de l'Alberta. Education Ministry Business Plan – 2025-2028.

<https://open.alberta.ca/dataset/cea65c12-a239-4bd9-8275-3ab54d84f5b3/resource/91354fef-32b8-4c7f-93bb-2dd0ff5399ff/download/educ-business-plan-2025-28.pdf>

- « Répondre à la complexité des réalités en salle de classe par des soutiens à l'apprentissage spécialisés et un meilleur accès à des professionnels qualifiés et à des aides-enseignants⁵⁷. »

[80] ACCENT contribue directement aux priorités du ministère en appuyant le personnel enseignant dans le renforcement de l'identité culturelle, l'enrichissement de la prestation du curriculum par l'intégration de perspectives francophones et la lutte contre l'insécurité linguistique. Il s'agit d'une ressource essentielle pour aider les communautés scolaires à remplir leur mandat et à garantir que les élèves de l'ensemble de l'Alberta disposent d'occasions significatives d'apprendre et de vivre en français.

#6 – Octroyer un financement à la Fédération des parents francophones de l'Alberta dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants

[81] En 2017, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont aussi convenu d'un cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans lequel est énoncé leur vision commune pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ». La plus récente version de cette entente bilatérale, l'*Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021-2026* stipule que la province va travailler à bâtir un système communautaire de services. L'Accord comporte plusieurs références explicites aux communautés de langue officielle en situation minoritaire⁵⁸.

- Pour ce qui est de « l'élaboration et la prestation des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, l'Alberta convient de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Alberta. »
- Sous les familles qui ont plus de besoin, cela comprend les « membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire », mais aussi que « les besoins incluent ceux découlant d'un accès limité à des programmes et services dans la langue officielle des enfants, ou de l'inexistence de tels services ».
- Dans le domaine de l'accessibilité, il y a une référence au principe que les familles devraient avoir accès à des services de garde qui sont « conformes... à leur préférence linguistique ».
- Quant aux investissements, ils pourront soutenir des « mesures de soutien culturelles et linguistiques ».

[82] Ainsi, la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) collabore avec le gouvernement de l'Alberta depuis plusieurs années pour assurer le développement de services pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants au sein des communautés francophones de l'Alberta. L'ACFA et la FPFA ont d'ailleurs présenté un mémoire au gouvernement de l'Alberta le 18 avril 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour étayer sa vision quant à un

⁵⁷ Gouvernement de l'Alberta. Education Ministry Business Plan – 2025-2028.

⁵⁸ Gouvernement du Canada. 2024. Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada - 2021 à 2026. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta-echelle-canada-2021.html>

accès à des services de garde qui répondent aux besoins de la francophonie albertaine. Ce mémoire comportait plusieurs données probantes et était appuyer sur des consultations auprès des parties prenantes communautaires⁵⁹.

[83] Au cours de la dernière année, la FPFA a également travaillé de très près avec la firme Policy Wise, embauchée pour le compte du gouvernement de l'Alberta, dans le cadre de la rédaction du *Guide sur l'apprentissage et la garde adaptés à la culture des jeunes enfants en Alberta*. Les communautés francophones y sont identifiées comme des groupes prioritaires en matière de services de garde adaptés à la culture. On y souligne l'importance d'assurer un accès à des services qui renforcent et promeuvent la culture et la langue française dès la petite enfance, étant donné son impact sur le continuum de l'éducation francophone et les droits garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le guide énumère quatre (4) principes pour avoir accès à des programmes francophones adaptés à la culture : (1) par et pour les francophones, (2) développement de la culture et de l'identité, (3) sécurité linguistique et (4) création de la continuité éducative. On y mentionne également que l'une des mesures qui pourrait être prise est d'« élargir l'accès aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants francophones et y retenir la main-d'œuvre », ce qui comprend plus de places dans des programmes francophones et d'appuyer le perfectionnement professionnel de la main d'œuvre⁶⁰.

[84] C'est dans ce contexte que la FPFA et l'ACFA ont présenté au ministère de l'Éducation et de la Garde d'enfants le 14 novembre 2025 une proposition de projets qui pourraient s'inscrire dans le cadre du prochain *Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada* afin que les services de gardes répondent spécifiquement aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Alberta. Notamment, la FPFA et l'ACFA souhaitent voir plus de places en garderies francophones et un meilleur accès à des ressources en français pour soutenir les travailleurs et travailleuses en petite enfance.

#7 – Veiller à ce qu'une partie des financements octroyés dans le cadre de l'entente bilatérale Vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028) soit allouée à l'ACFA et la Fédération des aînés franco-albertain pour appuyer l'offre de services sociaux en français.

Ministère du Soutien à la vie autonome et des Services sociaux

[85] L'importance de l'accès à des services sociaux en français pour la francophonie albertaine a été confirmée par une étude approfondie menée par l'ACFA. En 2022-2023, l'ACFA a fait appel à la firme KPMG afin de dresser un état des lieux des services disponibles en français et d'identifier les besoins prioritaires pour les Albertains et Albertaines parlant français. Dans son rapport, KPMG a formulé plusieurs observations clés, notamment le manque d'accès aux services sociaux en français ainsi que le manque de ressources et de personnel parlant français dans ce secteur. Les répondants et répondantes à un sondage ont indiqué que l'accès aux

⁵⁹ ACFA et FPFA. 2023. *Des services de garde qui tiennent compte des besoins de la francophonie albertaine*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20230418_Memoire_Entente-garderies-federal-provincial_FPFA-ACFA_FR.pdf

⁶⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Guide pour les programmes et d'apprentissage et de garde de la petite enfance adaptés à la culture en Alberta*. <https://sparkguide.ca/wp-content/uploads/2024/10/Spark-Guide-Francais.pdf>

services en français est difficile à travers toutes les régions de la province, et encore plus à Jasper, dans le Nord-Est et le Nord-Ouest.⁶¹

[86] De plus, tel que mentionné ci-haut, la francophonie albertaine fait face à un vieillissement de la population. La population francophone « vieillit plus rapidement que la population anglophone du Canada », les personnes âgées représentent 41,5% des francophones hors Québec et vivent davantage en région rurale⁶². Selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, soit cinq ans de plus que celui de l'ensemble de la population provinciale, qui est de 38 ans. Ainsi, les enjeux touchant les personnes âgées francophones seront plus importants dans les années à venir.

[87] Face à une vague de nouveaux aînés et aînées, il est impératif de se préparer à un vieillissement rapide de la population albertaine en mettant en place, dès à présent, des mécanismes permettant à ces individus de vieillir dans la dignité. Les soins à domicile, tout comme les soins communautaires, sont ainsi appelés à croître, que ce soit parce que les services de santé en établissement ont tendance à sortir les soins des établissements pour les offrir dans la communauté, ou parce que les attentes du public sont en train de changer.

[88] De plus, le Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028 propose une initiative spécifiquement axée sur les aînés et les services sociaux : « Collaborer avec la Fédération des aînés franco-albertains (FAFA) pour planifier et mettre en œuvre des initiatives et des programmes qui permettent aux aînés francophones de vieillir en toute sécurité au sein de leur communauté et à la maison, dont l'embauche de travailleurs et de travailleuses sociaux d'expression française pour accompagner les aînés (ex. appui avec les prestations d'aide)⁶³. »

[89] Dans ce contexte, l'ACFA, le Réseau santé Alberta et la Fédération des aînés franco-albertains ont déposé une demande de financement au ministère du Soutien à la vie autonome et des Services sociaux le 14 novembre 2025. Il est recommandé que le gouvernement de l'Alberta affecte une portion des financements reçus dans le cadre de l'entente bilatérale « Vieillir dans la dignité » (2023-2024 à 2027-2028)⁶⁴ à des projets spécifiquement ciblés sur l'amélioration des services sociaux en français pour la population vieillissante. Il est crucial que ces financements soient utilisés pour renforcer l'offre en français, afin de combler les lacunes actuelles et de répondre aux besoins croissants des personnes âgées francophones en Alberta.

[90] Selon l'accord, il est attendu que « l'Alberta effectue des investissements continus dans le domaine de la santé conformément à ses responsabilités plus larges de fournir des services de soins de santé à ses résidents et appuie la diversité, l'équité et les besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et des populations mal desservies et/ou désavantagées, y compris, sans

⁶¹ ACFA et KPMG. 2023. *Rapport final de la Revue des services sociaux et de santé mentale en français en Alberta*. <https://acfa.ab.ca/en-action/affaires-communautaires/services-sociaux-et-sante-mentale/>

⁶² Mwali Muray et al. 2022. « L'accès aux soins de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada : une recension des écrits. » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society* 19 : 62-94.

⁶³ ACFA. 2022. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 32.

⁶⁴ Gouvernement du Canada. 2024. « Accord de financement entre le Canada et l'Alberta pour vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028). » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite/financement-alberta.html>

toutefois s'y limiter, les **communautés de langue officielle en situation minoritaire**, les collectivités rurales et éloignées [...] »⁶⁵.

#8 – Renouveler les projets en cours dans le cadre de l'Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-2026) pour un prochain triennat et bonifier le financement dans le cadre de la négociation d'un prochain accord.

Ministère des Services de santé primaires et préventifs

[91] Le gouvernement de l'Alberta a consenti des efforts considérables en matière de financement pour améliorer l'offre de soins de santé en français, en collaboration avec l'ACFA et le Réseau santé Alberta (RSA). Ces derniers bénéficient d'un financement de 5 400 000 \$ dans le cadre de l'accord « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens » (2023-2024 à 2025-2026) et qui se termine au 31 mars 2026⁶⁶. Cette collaboration a permis de développer des initiatives visant à répondre aux besoins en soins de santé, notamment dans le domaine des soins primaires. Elle a entre autres permis l'embauche de 18 ressources humaines, le développement d'une clinique mobile, la mise en place de programmes linguistiques pour appuyer les professionnels de la santé, des études et des consultations communautaires pour obtenir des données probantes sur les besoins des francophones en matière de santé.

[92] D'ailleurs, certaines de ces consultations, dont celles organisées en 2024 et 2025 par le gouvernement de l'Alberta, ont relevé les priorités suivantes :

- « Les Albertains francophones s'attendent à avoir accès à des soins de santé cohérents et rapides en français, quand et où ils en ont besoin. »
- « L'éducation, la sensibilisation et la promotion des compétences linguistiques sont essentielles pour améliorer l'accès aux soins de santé pour les francophones. »
- « L'engagement communautaire et la gouvernance inclusive sont essentiels pour adapter les services de santé aux besoins des francophones et des autres groupes culturels. »
- « La communication et la transparence sont essentielles dans le système de santé, en particulier pour répondre aux besoins des francophones et garantir une compréhension équitable. »⁶⁷
- « L'accès aux soins de santé en français demeure une priorité pour les francophones consultés, une attention particulière étant accordée aux populations vulnérables ou celles vivant dans des régions éloignées. »
- « La communication et la transparence restent des thèmes centraux, avec un accent particulier mis sur la responsabilité et l'ouverture. De plus, l'engagement des parties

⁶⁵ Gouvernement du Canada. 2024. « Accord de financement entre le Canada et l'Alberta pour vieillir dans la dignité (2023-2024 à 2027-2028). » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-vieillir-dignite/financement-alberta.html>

⁶⁶ Gouvernement du Canada. 2023. « Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens. » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes-en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-travailler-ensemble/alberta-ensemble-ameliorer-soins.html>

⁶⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Shape the way: Refocusing Health Care in Alberta Public Engagement – What We Heard January – June 2024*, pages 14-16. <https://open.alberta.ca/dataset/4c9a0d40-d71b-427c-b591-077137297e0e/resource/e6fc7d08-c9c0-427e-a636-c518a2025e22/download/hlth-shape-the-way-what-we-heard-2024.pdf>

prenantes francophones dans le processus de recentrage est une priorité pour renforcer la confiance auprès de cette population. »⁶⁸

[93] Ainsi, l'ACFA et le RSA ont soumis au ministère des Services de santé primaires et préventifs le 26 novembre 2025 une proposition pour le renouvellement de leurs projets en cours, ainsi que de nouveaux projets, qui pourraient être envisagés dans le cadre des prochains Accord et plan d'action débutant en 2026-2027. L'ACFA et le RSA sont d'avis que le ministère devrait, au minimum, reconduire les fonds dans un prochain triennat pour maintenir les services déjà offerts, pérenniser les nouvelles initiatives et conserver les 18 postes qui ont été créées grâce à ce financement, en plus d'envisager de bonifier l'offre pour répondre aux besoins exprimés par la population albertaine lors de consultations.

#9 – Solliciter un financement accru du gouvernement du Canada afin que les ressources financières associées aux personnes immigrantes francophones suivent effectivement celles-ci lorsqu'elles s'établissent en Alberta, peu importe leur province d'accueil initiale.

*Ministère de l'Emploi, Économie, Commerce et Immigration
Ministère des Relations intergouvernementales et internationales*

[94] L'Alberta accueille un nombre croissant de personnes immigrantes francophones provenant d'autres provinces, où ils ont transité brièvement avant de venir s'établir en Alberta. Or, le financement fédéral destiné à l'établissement, à l'intégration et aux services de soutien linguistique demeure largement basé sur les lieux d'arrivée initiaux, plutôt que sur les destinations réelles de résidence à long terme. Le gouvernement de l'Alberta devrait approcher le ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour discuter de cette problématique qui touche d'autant plus la francophonie albertaine.

[95] En fait, l'Alberta affiche le taux net le plus élevé de migration interprovinciale des personnes immigrantes francophones admises au pays entre 2010 et 2021, soit 30 %. La Colombie-Britannique et l'Ontario occupent respectivement la deuxième et la troisième place, avec 17,8 % et 8,1%⁶⁹.

[96] Cette dynamique crée un déséquilibre; l'Alberta et les organismes qui desservent les personnes immigrantes francophones assument les coûts d'établissement, d'intégration communautaire et d'accès aux services publics, sans recevoir le financement correspondant. Ce sous-financement a des répercussions directes sur la capacité des organismes francophones d'établissement à répondre à la demande croissante.

[97] Cependant, cette tendance confirme l'attractivité croissante de l'Alberta auprès des immigrants et immigrantes francophones, qui y voient une province où ils peuvent s'établir. Elle illustre également que la francophonie albertaine ne se construit pas seulement par l'immigration

⁶⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2025. *Lead the way: Refocusing Health Care in Alberta Public Engagement – What We Hear January – May 2025*, page 15. <https://open.alberta.ca/dataset/7a4958a7-f7c2-4879-9746-31d02ff49b84/resource/a508d902-9bb2-4bc2-877e-ffab3151f959/download/pphs-lead-the-way-what-we-heard-2025.pdf>

⁶⁹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 2025. *Mobilité interprovinciale des immigrants francophones*, présentation virtuelle.

internationale directe, mais aussi par les mouvements inter provinciaux, un facteur souvent oublié, mais essentielle à la vitalité des communautés francophones de la province.

[98] Le fait que l'Alberta se classe en tête au pays pour ce type de migration démontre que la province joue un rôle stratégique dans la rétention et la croissance de la population francophone au pays, ce qui renforce la nécessité d'investir dans des services accessibles et adaptés en français afin de soutenir cette population en expansion.

[99] D'ailleurs, cette action contribuerait à mettre en œuvre l'action suivante du Plan d'action 2024-2028 de la *Politique en matière de francophonie* :

- « Améliorer la prestation de services d'établissement offerts en français aux nouveaux arrivants francophones. »

#10 - Allouer un budget pour la traduction de communications publiques pour améliorer la coordination des interventions et le rétablissement des communautés francophones en cas de situations d'urgences.

Ministère de la Sécurité publique et des Services d'urgences

[100] L'accès à l'information en situation d'urgence est un enjeu fondamental de sécurité publique. En Alberta, les alertes d'urgence sont un outil essentiel pour informer rapidement la population lors de catastrophes naturelles, d'incidents industriels ou d'autres situations mettant la vie et la sécurité des personnes en danger. Lorsque ces alertes sont diffusées uniquement en anglais, une partie des communautés francophones de la province peut ne pas recevoir ou comprendre adéquatement les consignes critiques, ce qui crée un risque réel pour leur sécurité.

[101] Par exemple, l'Alberta est confrontée à des désastres naturels majeurs ces dernières années, comme ce fut le cas avec les feux de forêts à Fort McMurray en 2016 et à Jasper en 2024. Ces événements ont eu des conséquences particulièrement importantes pour les communautés francophones de ces régions, qui ont dû être évacuées en urgence.

[102] Lors de telles crises, l'ACFA reçoit fréquemment des demandes pour obtenir des informations en français concernant les services offerts à la population francophone évacuée. Malheureusement, les communications officielles de la province sont disponibles uniquement en anglais, et les médias francophones couvrent très peu ces situations. Par conséquent, de nombreux francophones se tournent vers l'ACFA pour accéder à des informations essentielles dans leur langue.

[103] En situation d'urgence, il est avéré que les francophones privilégient leur langue maternelle pour mieux comprendre les informations cruciales. Cette réalité peut limiter leur capacité à saisir pleinement les messages en anglais, ce qui peut gravement compromettre leur sécurité.

[104] Le Commissaire aux langues officielles du Canada a souligné, dans un rapport de 2020, que l'accès à l'information en français en période de crise est fondamental pour garantir la sécurité des citoyens et citoyennes francophones. Il a indiqué: « Il est absolument essentiel que les organismes provinciaux et territoriaux, et tous les responsables du bien-être de notre

population en cas d'urgence, comprennent qu'il y a une grande différence entre l'utilisation de sa seconde langue officielle pour s'orienter dans la vie quotidienne, dans les situations sociales et en milieu de travail et l'utilisation de cette même langue lorsqu'une personne est blessée, intimidée ou craint pour la sécurité d'un proche...Le bilinguisme individuel n'est pas absolu et, dans les circonstances engendrées par les situations d'urgence, il est tout à fait naturel que les membres de la population canadienne reviennent à la facilité et à l'assurance instantanées de leur première langue officielle. »⁷⁰

[105] Ainsi, les communautés francophones ont priorisé dans le *Plan d'action de la francophonie albertaine* trois priorités qui ont des liens avec la réponse du gouvernement de l'Alberta aux désastres naturels⁷¹ :

- « Traduire les communiqués de presse avec de l'information pertinente pour la francophonie en français. »
- « Travailler avec les parties prenantes de la francophonie albertaine pour améliorer la coordination des interventions et du rétablissement des communautés francophones en cas de désastre naturel. »
- « Assurer que le système d'alerte d'urgences informe le public présent sur le territoire albertain en français et en anglais. »

[106] Il est crucial de souligner que, pour assurer une réponse adéquate et efficace, le gouvernement de l'Alberta doit impérativement allouer une partie de son budget à la traduction des communications officielles en français. L'absence de ces informations compromet la sécurité des francophones, qui risquent de ne pas recevoir ou comprendre des alertes essentielles à leur sécurité. Sans un accès égalitaire à l'information dans leur langue, les communautés francophones sont exposées à un risque accru de confusion, de retards dans les actions de secours et, ultimement, à des conséquences humaines et matérielles graves.

[107] Les alertes d'urgence constituent un service vital. Leur accessibilité linguistique contribue à l'inclusion des francophones et renforce leur confiance envers les institutions provinciales, tout en soutenant la vitalité et la sécurité des communautés de langue française.

[108] Sur le plan opérationnel, l'intégration du français dans le système d'alertes d'urgence peut s'appuyer sur les infrastructures existantes, telle que les services de traduction en français du Secrétariat francophone. Cette approche permettrait de limiter les coûts additionnels tout en maximisant l'impact en matière de protection de la population.

[109] En assurant l'accessibilité des alertes d'urgences en français, le gouvernement de l'Alberta poserait un geste concret pour protéger les communautés francophones de la province.

Conclusion

⁷⁰ Commissariat aux langues officielles. 2020. *Une question de respect et de sécurité : L'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles*. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/situations-urgence-langues-officielles>

⁷¹ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, p. 9.

[110] En conclusion, l'ACFA espère que le gouvernement de l'Alberta et les ministères concernés prendront en considération les dix (10) recommandations présentées dans ce mémoire. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des initiatives en cours avec le gouvernement de l'Alberta et permettraient de garantir aux communautés francophones un meilleur accès équitable aux services en français, comparable à celui offert à la majorité anglophone, tout en respectant les priorités des ministères et les ressources disponibles.